



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service régional de l'alimentation
Pôle coordination de la santé publique vétérinaire**

Marseille, le 19/08/2025

Affaire suivie par :

Vincent CHOULET

Tél : 06 69 32 43 52

vincent.choulet@agriculture.gouv.fr

Feuille de route régionale pour prévenir l'introduction et la propagation de la peste porcine africaine en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Crédit photo : Fédération régionale des chasseurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Table des matières

Table des matières

Introduction.....	3
Axe 1 : S'assurer de la surveillance et de la biosécurité en élevage de suidés	4
Action 1.1 : Renforcer les compétences sur la biosécurité.....	4
Action 1.2 : Mettre en place des audits professionnels volontaires.....	4
Action 1.3 : Communiquer sur les leviers financiers mobilisables.....	5
Action 1.4 : Réaliser des contrôles officiels	5
Action 1.5 : Définir un point focal régional	6
Action 1.6 : Etendre la surveillance au secteur alimentaire	6
Axe 2 : Suivre et réguler la faune sauvage.....	7
Action 2.1 : Maîtriser la population de sangliers	7
Action 2.2 : Renforcer la surveillance.....	7
Action 2.3 : Développer de nouvelles méthodes de détection.....	8
Axe 3 : Consolider le réseau des acteurs	8
Action 3.1 : Identifier les acteurs	8
Action 3.2 : Animer le réseau des acteurs	9
Action 3.3 : Développer la stratégie transfrontalière.....	9
Action 3.4 : Etendre le réseau au-delà des limites administratives	9
Axe 4 : Se préparer collectivement à la gestion de crise	10
Action 4.1 : Mettre à jour les PISU départementaux.....	10
Action 4.2 : Renforcer la coopération interdépartementale.....	10
Action 4.3 : S'exercer à la gestion de crise	11
Action 4.4 : Déployer le marché public national « Accord-cadre régional de pose en urgence, maintenance et dépose de clôtures anti-sangliers ».....	11
Axe 5 : Etendre la communication	11
Action 5.1 : Renforcer la fréquence de communication.....	11
Action 5.2 : Communiquer sur les risques d'introduction et les modalités de propagation.....	12
Action 5.3 : Communiquer sur l'importance de la déclaration des sangliers trouvés morts.....	12
Action 5.4 : Communiquer en période de crise.....	13
Annexe n°1 : Liste des actions issues de la feuille de route régionale PPA 2025	14
Annexe n°2 : Chronogramme des actions issues de la feuille de route régionale PPA 2025	20

Introduction

La feuille de route Provence-Alpes-Côte d’Azur est une déclinaison annuelle du plan national d’action pour prévenir l’introduction et la propagation de la PPA selon l’instruction technique DGAL/SDSBEA/2025-153 du 12 mars 2025. Elle s’articule autour de 5 axes déclinés en 20 actions afin d’adapter la stratégie nationale aux enjeux territoriaux.

Axe 1 : S'assurer de la surveillance et de la biosécurité en élevage de suidés

Action 1.1 : Renforcer les compétences sur la biosécurité

Objectif : Former les vétérinaires et les détenteurs.

Pilotes : DD(ETS)PP et OVVT (vétérinaires), FRGDS et MRE (détenteurs)

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Deux sessions de formation à la biosécurité en élevage de suidés seront proposées à destination des détenteurs, couvrant préférentiellement les deux semestres et l'étendue de la région ;
- Des formations seront proposées aux vétérinaires sanitaires des départements limitrophes à l'Italie sur leur rôle en gestion de crise et aux prélèvements à effectuer dans le cadre d'une suspicion de PPA.

Indicateur :

- Nombre de formations proposées par type et par public cible.

Action 1.2 : Mettre en place des audits professionnels volontaires

Objectif : Déployer les audits Pig Connect pris en charge par l'Etat

Pilote : MRE en partenariat avec l'ANSP

Appui : FRGDS et FRGTV

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Les détenteurs seront informés de leur éligibilité et les avantages du dispositif leurs seront présentés ;
- Les vétérinaires, et tout agent volontaire dans un second temps, seront incités à suivre les formations pour devenir auditeurs ;
- Les audits seront réalisés dans tous les élevages éligibles volontaires.

Indicateurs :

- Nombre d'auditeurs en région ;
- Taux d'élevages éligibles ayant fait l'objet d'un audit Pig Connect.

Action 1.3 : Communiquer sur les leviers financiers mobilisables

Objectif : Accompagner économiquement les détenteurs dans le renforcement de leurs mesures de biosécurité

Pilote : DRAAF

Appui : Conseil régional

Mesure pour atteindre cet objectif :

- Un appel à projets pour la mise en place d'équipements de biosécurité en élevage porcin sera ouvert au second trimestre 2025.

Indicateurs :

- Nombre d'établissements dont le dossier a été retenu ;
- Montant total des subventions accordées.

Action 1.4 : Réaliser des contrôles officiels

Objectif : Assurer l'application des mesures de biosécurité en élevage de suidés et dans le transport d'animaux

Pilote : DD(ETS)PP

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Un contrôle officiel sera conduit par la DD(ETS)PP dans au moins 10% des élevages de son département. Ce seuil est abaissé à 4% dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse ;
- Des contrôles officiels cibles sur la biosécurité pour le transport de suidés seront poursuivis, notamment sur le fonctionnement des stations de lavage des véhicules dans les abattoirs de porcs et sur la qualité du nettoyage et de la désinfection des véhicules de transport de porcs en sortie d'abattoirs.

Indicateurs :

- Taux d'élevage suidés ayant fait l'objet d'un contrôle officiel biosécurité ;
- Nombre de transporteur ayant fait l'objet d'un contrôle officiel biosécurité.

Action 1.5 : Définir un point focal régional

Objectif : Accompagner techniquement les détenteurs dans le renforcement de leurs mesures de biosécurité

Pilote : DRAAF

Appui : FRGDS, MRE

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Un point focal régional sera désigné et ses missions lui seront précisées ;
- Annonce du point focal et de ses missions lors d'un CROPSAV.

Indicateur :

- Date de désignation du point focal.

Action 1.6 : Etendre la surveillance au secteur alimentaire

Objectif : Etre en capacité de détecter les signes d'alerte de pestes porcines dans les établissements d'abattage de porcs et de traitement des viandes de gibier (sanglier), et mettre en œuvre les suites à donner.

Pilote : DD(ETS)PP

Appui : DRAAF

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Les principes du PISU (plan national d'intervention sanitaire d'urgence) seront présentés aux agents des services QSA (en chargé de la qualité sanitaire des aliments) des DD(ETS)PP, notamment les agents en abattoir ;
- Les agents des services QSA seront formés aux mesures de biosécurité en industrie agro-alimentaires ;
- Les établissements du secteur alimentaire seront sensibilisés à l'importance de constituer un dossier de demande d'agrément zoosanitaire MCA (Maladies Catégorie A).

Indicateurs :

- Nombre d'agents des services QSA sensibilisés au PISU ;
- Nombre d'agents des SVI des abattoirs sensibilisés au PISU ;
- Taux d'agents des services QSA ayant suivi une formation biosécurité en industrie agroalimentaires ;
- Nombre d'établissements du secteur alimentaire ayant déposé un dossier de demande d'agrément zoosanitaire MCA.

Axe 2 : Suivre et réguler la faune sauvage

Action 2.1 : Maîtriser la population de sangliers

Objectif : Maîtriser la population de sangliers pour limiter la propagation de la PPA en cas d'apparition dans la faune sauvage

Pilotes : Fédérations de chasseurs, groupement régional des louvetiers

Appui : DDT(M)

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Une pression de chasse suffisante sera assurée sur les sangliers en cohérence avec les schémas départementaux de gestion cynégétique ;
- 3 pièges Pig Brig Trap[®] seront mis à disposition des associations départementales de luveterie des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes ;
- Une journée d'entraînement à la manipulation des pièges Pig Brig Trap[®] sera organisée par l'association départementale de luveterie dans chacun de ces départements.

Indicateurs :

- Nombre de sangliers prélevés en action de chasse ;
- Nombre de battues organisées et de sangliers prélevés durant celles-ci ;
- Nombre de journée d'entraînement à la manipulation des pièges Pig Brig Trap[®].

Action 2.2 : Renforcer la surveillance

Objectif : Maintenir une organisation efficace du réseau SAGIR (OFB et FDC) pour connaître la situation sanitaire dans la faune sauvage et pour détecter le plus précocement possible les premiers cas dans la faune sauvage.

Pilotes : Réseau SAGIR, groupement régional des louvetiers

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Des analyses PPA seront effectuées sur toutes les carcasses suspectes signalées au réseau SAGIR ;
- Un nombre total d'analyses dans le cadre de la surveillance événementielle équivalant à 1% du tableau de chasse de la saison précédente sera effectué dans chaque département. Les animaux tués en battues administratives ou trouvés morts en bord de route pourront être inclus le cas échéant ;
- Toutes les carcasses signalées au réseau SAGIR seront collectées.

Indicateurs :

- Nombre de carcasses analysées en battues administratives ;
- Nombre d'événements signalés au réseau SAGIR ;
- Taux de carcasses signalées prélevées ;
- Taux de carcasses signalées collectées ;
- Nombre de carcasses analysées sur le nombre de sangliers prélevés en action de chasse.

Action 2.3 : Développer de nouvelles méthodes de détection

Objectif : Être en capacité de détecter un maximum de carcasses indépendamment de la topographie.

Pilote : OFB

Mesure pour atteindre cet objectif :

- Elaboration du rapport suite aux formations aux nouvelles méthodes de détection réalisées en 2024.

Indicateur :

- Date de publication du rapport.

Axe 3 : Consolider le réseau des acteurs

Action 3.1 : Identifier les acteurs

Objectif : Consolider la liste des parties prenantes dans la gestion de crise afin de gagner en rapidité.

Pilote : DD(ETS)PP

Appui : FRGDS, FRGTV, DRAAF, EDER, MRE

Mesures pour atteindre cet objectif :

- La liste des vétérinaires ruraux et des vétérinaires spécialisés en élevages porcins sera consolidée ;
- Les détenteurs non déclarés seront invités à se régulariser ;
- Les structures pouvant être sollicitées pour la gestion de crise seront identifiées et notifiées.

Indicateurs :

- Taux de complétude des listes vétérinaires ;
- Nombre de détenteurs de suidés déclarés ;
- Taux de détenteurs de suidés géo localisés.

Action 3.2 : Animer le réseau des acteurs

Objectif : Fédérer les parties prenantes autour des enjeux sanitaires.

Pilote : DRAAF et DD(ETS)PP

Appui : FRGTV, FRGDS, OFB, FRC

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Les groupes de travail (PISU, CS SPA, CODERPP, GT FS) seront réunis au moins une fois dans l'année pour échanger sur la PPA ;
- Chaque année un CROPSAV consacré tout ou partie à la PPA sera organisé.

Indicateurs : nombre de réunions par réseau.

Action 3.3 : Développer la stratégie transfrontalière

Objectif : Identifier les bonnes pratiques et les points d'attention lors de la gestion de la crise.

Pilote : DRAAF

Appui : Autorités sanitaires italiennes

Mesure pour atteindre cet objectif :

- Le groupe de contact technique PPA transfrontalier (GCT PPA) sera réuni.

Indicateur :

- Nombre de réunions du GCT PPA.

Action 3.4 : Etendre le réseau au-delà des limites administratives

Objectif : Assurer une réponse coordonnée dans les meilleurs délais en limitant le cloisonnement des informations.

Pilote : DRAAF

Mesure pour atteindre cet objectif :

- La région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) sera invitée au groupe de travail pour couvrir la frontière italienne.

Indicateur :

- Taux de participation de la région AURA aux réunions du GCT PPA.

Axe 4 : Se préparer collectivement à la gestion de crise

Action 4.1 : Mettre à jour les PISU départementaux

Objectif : Disposer d'un plan départemental actualisé.

Pilote : DD(ETS)PP

Appui : DRAAF

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Un diagnostic du PISU de chaque DD(ETS)PP sera conduit par la DRAAF ;
- Actualisation du PISU.

Indicateurs :

- Nombre de diagnostics PISU réalisés ;
- Date de publication du PISU de chaque département.

Action 4.2 : Renforcer la coopération interdépartementale

Objectif : Harmoniser les pratiques au sein de la région et partager l'expérience.

Pilote : DRAAF

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Les correspondants PISU des DD(ETS)PP se réuniront une fois par semestre ;
- Des documents de partage d'informations tels qu'un inventaire régional seront mis à disposition de tous.

Indicateur :

- Nombre de réunions des correspondants PISU des DD(ETS)PP organisées.

Action 4.3 : S'exercer à la gestion de crise

Objectif : S'assurer que le rôle de chacun et les procédures de gestion sont mises à jour, connues et appliquées, vérifier la bonne coordination des acteurs, la faisabilité des mesures et l'adéquation entre les besoins et les moyens à disposition.

Pilote : DD(ETS)PP

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Des exercices de mise en situation seront organisés ;
- Les actions correctives mises en évidence dans le retour d'expérience de l'exercice zonal du 14 novembre 2024 seront déployées.

Indicateurs :

- Nombre d'exercices sur table organisés par département ;
- Nombre d'exercices terrain organisés par département.

Action 4.4 : Déployer le marché public national « Accord-cadre régional de pose en urgence, maintenance et dépose de clôtures anti-sangliers »

Objectif : Sécuriser le recours aux clôtures anti-sangliers.

Pilote : DRAAF

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Le marché public « clôtures anti-sangliers » sera ouvert ;
- Les éventuels délégataire pour la notification du marché seront listés en anticipation de l'arrivée de la PPA.

Indicateur :

- Nombre d'attributaires du marché public retenus.

Axe 5 : Etendre la communication

Action 5.1 : Renforcer la fréquence de communication

Objectif : Assurer une sensibilisation des acteurs tout au long de l'année.

Pilote : DRAAF

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Deux campagnes de communication auront lieu à la fin du printemps et à l'automne ;
- Un kit de communication régional sera mis à disposition des DD(ETS)PP pour relai à leurs interlocuteurs.

Indicateurs :

- Nombre de campagnes de communication organisées ;
- Taux de lecture/ouverture des communications.

Action 5.2 : Communiquer sur les risques d'introduction et les modalités de propagation

Objectif : Limiter le risque d'introduction ou de propagation et assurer une actualisation des connaissances en biosécurité par les différents acteurs

Pilotes : DRAAF (CRFB), DD(ETS)PP (transporteurs), FRGDS/MRE/EDER (détenteurs), FRGTV (vétérinaires) MSA/OFIL (travailleurs)

Mesures pour atteindre cet objectif :

- La commission régionale forêt et bois, les détenteurs, les vétérinaires, les transporteurs, les travailleurs saisonniers et les voyageurs internationaux seront destinataires d'une fiche présentant la PPA, les principales voies de propagation, les gestes à adopter ainsi qu'un point de la situation sanitaire ;
- La communication régionale sera relayée aux acteurs territoriaux par les DD(ETS)PP ;

Indicateur :

- Nombre de communications envoyées.

Action 5.3 : Communiquer sur l'importance de la déclaration des sangliers trouvés morts

Objectif : Améliorer la qualité de la surveillance événementielle en incitant la sollicitation du réseau SAGIR par le grand public.

Pilotes : DRAAF, DD(ETS)PP, OFB, FRC

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Les usagers de la forêt et les gestionnaires d'espace seront invités à signaler au réseau SAGIR départemental les animaux trouvés morts ;

- La communication régionale sera relayée aux acteurs territoriaux par les DD(ETS)PP.

Indicateurs :

- Nombre de communications envoyées ;
- Nombre d'évènements signalés au réseau SAGIR par département.

Action 5.4 : Communiquer en période de crise

Objectif : Assurer une communication synthétique et centralisée des informations

Pilote : DRAAF

Mesures pour atteindre cet objectif :

- Un bulletin régional de la situation épidémiologique sera édité bimensuellement en période de crise ;
- Les informations départementales seront remontées à la DRAAF pour compilation et valorisation.
- Des éléments de langage harmonisés seront mis à disposition.

Indicateurs :

- Fréquence de parution du bulletin régional d'épidémiosurveillance ;
- Fréquence des remontées des informations départementales ;
- Date de mise à disposition des éléments de langage harmonisés.

Annexe n°1 : Liste des actions issues de la feuille de route régionale PPA 2025

Action	Acteur(s)	Catégorie	Description	Echéance	Indicateur(s)
Axe 1 : S'assurer de la surveillance et de la biosécurité en élevage de suidés					
1.1	DD(ETS)PP OVVT	Formation	Proposer des formations aux vétérinaires sanitaires des départements limitrophes à l'Italie sur leur rôle en gestion de crise et aux prélèvements à effectuer dans le cadre d'une suspicion de PPA.	Fil de l'eau	Nombre de formations par type
1.1	MRE FRGDS	Formation	Organiser deux sessions de formation à la biosécurité en élevage de suidés à destination des détenteurs, couvrant préférentiellement les deux semestres.	Fil de l'eau	Nombre de formations par type
1.2	MRE/ANSP FRGDS	Communication	Informar les détenteurs de leur éligibilité et leur présenter les avantages du dispositif Pig Connect.	S1	Nombre de communications envoyées
1.2	MRE FRGTV FRGDS	Biosécurité	Inciter les vétérinaires, et tout agent volontaire dans un second temps, à suivre les formations pour devenir auditeurs.	T1 S1	Nombre d'auditeurs en région
1.2	MRE FRGDS FRGTV	Biosécurité	Réaliser un audit dans tous les élevages éligibles volontaires	Fil de l'eau	Taux d'élevages éligibles ayant fait l'objet d'un audit Pig Connect
1.3	Conseil Régional	Economique	Ouvrir un appel à projets pour la mise en place d'équipements de biosécurité en élevage porcin	S2	Nombre d'établissements dont le dossier a été retenu ;

					Montant total des subventions accordées
1.4	DD(ETS)PP	Biosécurité	Inspecter au moins 10% des élevages de son département sur la biosécurité. Ce seuil est abaissé à 4% dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.	Fil de l'eau	Taux d'élevage suidés ayant fait l'objet d'un contrôle officiel biosécurité.
1.4	DD(ETS)PP	Biosécurité	Conduire des contrôles officiels cibles sur la biosécurité pour le transport de suidés, notamment sur le fonctionnement des stations de lavage des véhicules dans les abattoirs de porcs et sur la qualité du nettoyage et de la désinfection des véhicules de transport de porcs en sortie d'abattoirs.	Fil de l'eau	Nombre de transporteurs ayant fait l'objet d'un contrôle officiel biosécurité
1.5	DRAAF	Biosécurité	Désigner un point focal régional Présenter ses missions en réunion de la section animale du CROPSAV.	S1	Date de désignation
1.6	DRAAF	Formation	Présenter les principes du PISU aux agents des services QSA (en chargé de la qualité sanitaire des aliments) des DD(ETS)PP, notamment les agents en abattoir	S1	Nombre d'agents des services QSA et SVI sensibilisés au PISU
1.6	DRAAF	Formation	Former les agents des services QSA aux mesures de biosécurité en industrie agro-alimentaires.	S2	Taux d'agents des services QSA ayant suivi une formation biosécurité en industrie agroalimentaires

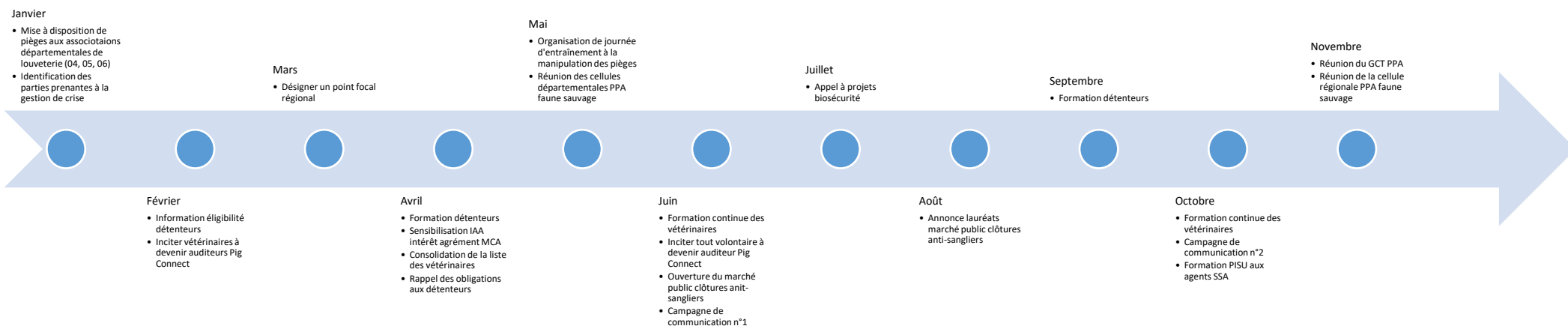
1.6	DD(ETS)PP	Economique	Sensibiliser les établissements du secteur alimentaire à l'importance de constituer un dossier de demande d'agrément zoosanitaire MCA (Maladies Catégorie A).	S1	Nombre d'établissements du secteur alimentaire ayant déposé un dossier de demande d'agrément zoosanitaire MCA
Axe 2 : Suivre et réguler la faune sauvage					
2.1	FDC, FRC	Faune sauvage	Assurer une pression de chasse suffisante sur les sangliers en cohérence avec les plans cynégétiques départementaux.	Fil de l'eau	Nombre de sangliers prélevés en action de chasse
2.1	Groupeement régional des louvetiers	Faune sauvage	Assurer une pression de chasse suffisante sur les sangliers en cohérence avec les schémas départementaux de gestion cynégétique.	Fil de l'eau	Nombre de battues organisées et de sangliers prélevés durant celles-ci
2.1	Groupeement régional des louvetiers	Faune sauvage	Organiser une journée d'entraînement à la manipulation des pièges Pig Brig Trap [®] dans chaque département ayant bénéficié d'un de ces pièges.	S1	Nombre de journée d'entraînement à la manipulation des pièges Pig Big Trap [®]
2.2	SAGIR	Surveillance	Effectuer des analyses PPA sur toutes les carcasses suspectes signalées au réseau SAGIR.	Fil de l'eau	Taux de carcasses signalées prélevées.
2.2	SAGIR	Surveillance	Réaliser un nombre total d'analyses dans le cadre de la surveillance événementielle équivalant à 1% du tableau de chasse de la saison précédente dans chaque département. Les animaux tués en battues administratives ou trouvés morts en bord de route pourront être inclus le cas échéant.	Fil de l'eau	Nombre de carcasses prélevées en surveillance événementielle sur le nombre de sangliers prélevés en action de chasse.
2.2	SAGIR	Surveillance	Toutes les carcasses signalées au réseau SAGIR seront collectées.	Fil de l'eau	Taux de carcasses signalées collectées

2.3	OFB	Surveillance	Elaborer le rapport suite aux formations de 2024 aux nouvelles méthodes de détection.	S1	Date de publication
Axe 3 : Consolider le réseau des acteurs					
3.1	FRGTV	Réseau	Consolider la liste des vétérinaires ruraux et des vétérinaires spécialisés en porcins.	S1	Taux de complétude des listes vétérinaires
3.1	MRE	Réseau	Inciter aux détenteurs non déclarés à se régulariser.	S1	Nombre de détenteurs de suidés déclarés Taux de détenteurs géo localisés
3.2	DD(ETS)PP	Réseau	Identifier les structures pouvant être sollicitées pour la gestion de crise.	S1	-
3.2	DRAAF	Réseau	Réunir les réseaux des directeurs, des chefs de service SPA et des correspondants PISU des DD(ETS)PP au moins chaque semestre. Réunir la cellule PPA faune sauvage régionale.	Fil de l'eau	Nombre de réunions par réseau
3.2	DD(ETS)PP DDT(M)	Réseau	Réunir les cellules PPA faune sauvage départementales.	S1	Nombre de réunions
3.3	DRAAF	Réseau	Réunir le groupe de contact technique PPA transfrontalier (GCT PPA).	S2	Nombre de réunions du GCT PPA
3.4	DRAAF	Réseau	Etendre le réseau au-delà des limites administratives en invitant la région Auvergne-Rhône-Alpes aux réunions du GCT PPA.	S2	Taux de participation de la région AURA aux réunions du GCT PPA
Axe 4 : Se préparer collectivement à la gestion de crise					
4.1	DRAAF	Préparation lutte	Réaliser un diagnostic du PISU de chaque DD(ETS)PP.	Fil de l'eau	Nombre de diagnostics PISU réalisés

4.1	DD(ETS)PP	Préparation lutte	Disposer d'un PISU actualisé.	Fil de l'eau	Date de publication du PISU de chaque département
4.2	DRAAF	Réseau	Mettre à disposition des documents de partage d'informations tels qu'un inventaire régional.	Fil de l'eau	-
4.3	DD(ETS)PP	Préparation lutte	Organiser des exercices de mise en situation pratique ou théorique fictifs.	Fil de l'eau	Nombre d'exercices sur table organisés par département Nombre d'exercices terrain organisés par département
4.4	DRAAF	Préparation lutte	Déployer le marché public « clôtures anti-sangliers ».	T2	Nombre d'attributaires du marché public retenus
Axe 5 : Etendre la communication					
5.1	DRAAF	Communication	Organiser les campagnes de communication basées sur un kit de communication régional mis à disposition des DD(ETS)PP pour relai à leurs interlocuteurs.	S1	Nombre de campagnes de communication organisées ; Taux de lecture/ouverture des communications
5.2	DRAAF	Communication	Adresser à la commission régionale forêt et bois le kit de communication.	Fil de l'eau	Nombre de communications envoyées
5.2	DD(ETS)PP	Communication	Adresser aux transporteurs et aux voyageurs internationaux le kit de communication.	Fil de l'eau	Nombre de communications envoyées

5.2	FRGDS	Communication	Adresser aux détenteurs le kit de communication.	Fil de l'eau	Nombre de communications envoyées
5.2	FRGTV	Communication	Adresser aux vétérinaires le kit de communication.	Fil de l'eau	Nombre de communications envoyées
5.3	DRAAF DD(ETS)PP	Communication	Inviter les usagers de la forêt et les gestionnaires d'espace à signaler au réseau SAGIR départemental les animaux trouvés morts.	Fil de l'eau	Nombre de communications envoyées Nombre d'évènements signalés au réseau SAGIR par département
5.4	DRAAF	Communication	Editer un bulletin régional de la situation épidémiologique en période de crise.	Fil de l'eau	Fréquence de parution du bulletin régional d'épidémiosurveillance
5.4	DD(ETS)PP FRGDS SAGIR	Réseau	Remonter les informations départementales à la DRAAF pour compilation et valorisation.	Fil de l'eau	Fréquence des remontées des informations départementales
5.4	DRAAF	Communication	Des éléments de langage harmonisés seront mis à disposition.	S2	Date de mise à disposition des éléments de langage harmonisés

Annexe n°2 : Chronogramme des actions issues de la feuille de route régionale PPA 2025



Toute l'année :

- Réalisation audits Pig Connect ;
- Contrôles officiels en élevages et en cours transports ;
- Maintenir la pression de chasse ;
- Réalisation d'analyses PPA sur les carcasses signalées au réseau SAGIR ;
- Collecte des carcasses signalées au réseau SAGIR ;
- Réalisation de diagnostics PISU des DD(ETS)PP ;
- Actualisation du PISU départemental ;
- Organisation de mises en situation ;
- Remontée des informations départementales pour consolidation régionale ;
- Publication du bulletin épidémiologique régional.